

# VENELLES Gros Plan

OMCJ Venelles

## La majorité UMP prône une culture choisie et non subie

*Le feuilleton à rebondissement de l'Office Municipal de La Culture et de la Jeunesse continue...*

**L**a majorité de Venelles veut avoir la peau de l'OMCJ à l'usure. Trop cher, pas assez productif, trop métissé, les raisons qui circulent dans les rues de Venelles pour expliquer la désaffection de la municipalité UMP pour cet outil construit au début des années 90, sont multiples. Quoiqu'il en soit, avant hier, la délibération qui avait été imposée à la municipalité par une demande écrite d'un tiers des élus, n'a pas trouvé l'écho espéré par l'opposition. En effet, la proposition, d'une convention revue à la baisse a été rejetée. Enfin, pas vraiment puisque deux élus de la majorité ont refusé de lever la main, ni de s'exprimer sur leurs intentions. Le maire a donc dû choisir pour eux en considérant qu'ils soutenaient sa position. Quant aux mots qui ont été échangés durant ce conseil, ils pointent, une fois de plus, qu'à Venelles les affaires politiques deviennent vite des affaires de personnes, et certains élus règlent leurs *mano à mano*, en oubliant l'intérêt général.

### Les acousmies

Car même si l'OMCJ a été mis en place par la précédente équipe municipale menée par M. Morbelli, ce qui pour l'UMP locale pourrait s'apparenter à une tâche indé-

bile, cette structure culturelle n'a jamais démerité. Elle a même offert à Venelles, commune qui vit dans l'ombre de sa voisine Aixoise, quelques belles heures de gloire avec ses célèbres acousmies. Mais cela n'aura pas été suffisant.

### Condamnation

Pour mémoire, fin 2004, début 2005, M. Saez décide de ne plus octroyer de subvention à la structure. Après moult revirements, rencontres et tergiversations, il revient sur sa décision et propose une subvention qui ne sera pas suffisante, à la tenue des acousmies et même au paiement des salaires. Mme Naudet, qui a été promue à la présidence de l'association à la demande du maire, se voit contrainte d'assigner la municipalité au tribunal administratif pour non-application d'une convention triennale. Elle demande en référé provision, une première somme de 52 000 euros, qu'elle obtient. Ce qui lui permet de payer les salaires. Elle réclame encore la somme de 278 000 euros, au titre de dédommagements pour le manque à gagner engendré par ce diktat municipal. Le deuxième volet de cette affaire sera donc jugé ultérieurement.

### La fête à Neu-Neu au pays des santons

Messieurs Saez et Chardon

restent droits dans leurs bottes, et veulent coûte que coûte supprimer l'OMCJ. Ces esthètes préfèrent mettre en place « une culture choisie et non subie », portée par un comité culturel qui saura prôner « l'exception culturelle Venelloise et du Pays d'Aix ». Ainsi donc, la culture estampillée « Venelles » se met en place, sous l'égide de Anne Fleur de Valence, qui se présenterait aux techniciens de la CPA comme Mme Culture de Venelles, même si pour l'heure elle ne devrait assurer seulement que la communication du maire.

Dans les locaux de la structure de l'OMCJ, les quatre salariés qui ont montré leurs compétences se morfondent, car ils sont sous employés. « On se demande pourquoi, alors que la municipalité est contrainte de payer les salaires des employés de l'OMCJ, elle n'emploie pas leur compétence et préfère payer des associations qui font le même travail ? », explique Mme Naudet.

Mais ces machinations et ces chausse-trappes attisent sa détermination. Elle est bien décidée à continuer et à attendre jusqu'aux prochaines élections. « Le 31 août date à laquelle la convention qui nous lie à la municipalité sera arrivée à son terme, les salariés seront chassés de leur lieu de tra-

vail. Nous allons devoir compter sur nos autres partenaires pour nous aider à trouver un local sur Venelles où nous voulons demeurer », poursuit-elle.

Evidemment dans un contexte pareil, on peut supposer que l'OMCJ ne pourra pas avoir accès aux salles municipales.

« De toute façon, nous ne pouvons nous inscrire dans une politique culturelle choisie mais non subie, qui privilégie la culture Venelloise et du Pays d'Aix. Cela réduirait notre champ d'action », ironise-t-elle. « Je regrette qu'aucun des élus de la majorité n'ait voulu parler de notre convention car elle était vraiment négociable sur tous les points », regrette-t-elle. Mais ce qui l'indigne le plus, outre les licenciements d'une partie des salariés, c'est la méthode Saez. « S'il m'a confié la présidence de l'OMCJ, c'est parce le précédent Président, M. Babuleau, qui cumulait la présidence de cette association et était élu dans la majorité, avait cumulé en 18 mois un déficit de 80 000 euros et s'était mis, une grande partie du conseil d'administration à dos, sauf peut-être le trésorier qui était lui aussi un élu de la même équipe », raconte-t-elle.

Angélique Giorgi